

DECRET N° 2007-582 DU 28 DECEMBRE 2007

Portant approbation du budget prévisionnel de
l'Office Béninois de Recherches Géologiques
et Minières (OBRGM) pour l'exercice 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-151 du 29 mai 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Vu** le décret n° 99-281 du 31 mai 1999, portant approbation des statuts de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières ;
- Sur** rapport du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 novembre 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM) pour l'exercice 2007 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre des Mines, de
l'Energie et de l'Eau,



Sacca LAFIA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MMEE 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES
24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE-
ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 OBRGM 1 JO 1.